

### **FICHE ANNEXE 3**

#### **RECAPITULATIF DES CRITERES DE GESTION PROMOTIONS PETPE**

RECOMMANDATIONS ISSUES DU GROUPE DE TRAVAIL 2011  
ADMINISTRATION/OS  
SUR L'ETABLISSEMENT DES PROPOSITIONS DE PROMOTION PETPE

**Les promotions par inscription au tableau d'avancement au grade de CEE, après application du taux de promotion, devront tenir compte sans distinction de priorité :**

- du classement du chef de service
- des reconnaissances de fin de carrière
- de l'ancienneté dans le corps et au ministère
- de l'âge au motif exigences professionnelles requises par les missions à assurer et justifiées par l'expérience ou l'ancienneté

**Les promotions par inscription au tableau d'avancement au grade de CEEP, après application du taux de promotion, devront tenir compte sans distinction de priorité :**

- du classement du chef de service
- de l'accès au grade d'ouvrier professionnel, d'auxiliaire de travaux ou de chef d'équipe par concours (pour les CEE VNPM proposés à CEEP, transmettre arrêté de nomination à DRH/MGS3)
- de l'ancienneté dans le grade de CEE et de l'ancienneté dans le corps
- de l'âge au motif exigences professionnelles requises par les missions à assurer et justifiées par l'expérience ou l'ancienneté